



**Ordonnance rendue aux termes de l'article 31 de la
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

Numéro de dossier : LTB-T-003063-26

**Dans l'affaire
du logement :** 1110, 65 LINDCREST MANOR
MARKHAM ON L6B 1N3

Entre : Marie Hermine Magni Linda Bossombra Locataire

et

Bank of Montreal (BMO) Locateurs
Home Alone

Marie Hermine Magni Linda Bossombra (« locataire ») a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance déterminant que *Bank of Montreal (BMO)* et *Home Alone* (« locateurs ») :

- sont entrés illégalement dans le logement locatif;
- ont, sans donner des clés de rechange à la locataire, changé les serrures des portes donnant accès au logement locatif ou à l'ensemble d'habitation;
- ont entravé de façon importante la jouissance raisonnable du logement locatif ou de l'ensemble d'habitation par la locataire ou un membre de son ménage;
- n'ont pas donné à la locataire 72 heures pour enlever ses biens du logement locatif ou d'un lieu qui se trouve à proximité du logement locatif après l'expulsion de la locataire par le shérif.

Cette requête se devait d'être entendue par vidéoconférence le 22 juin 2026.

La Commission détermine ce qui suit :

1. Le 16 juin 2026, la locataire a déposé auprès de la Commission une *Demande de retrait d'une requête*, puisqu'elle cherchait à retirer sa requête sans la tenue d'une audience (DOC-8167967).
2. Conformément au paragraphe 200 (4) de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* (Loi), j'ai consenti au retrait de la requête.

La Commission ordonne ce qui suit :

1. L'ordonnance provisoire LTB-T-003063-26-IN, rendue le 15 janvier 2026, est annulée.
2. L'ordonnance provisoire LTB-T-003063-26-IN2, rendue le 13 février 2026, est annulée.

3. L'audience fixée en date du 22 juin 2026 est annulée.
4. Puisque la requête a été retirée, le dossier de la Commission est clos.

Le 17 juin 2026
Date de l'ordonnance

Alexandre Traboulsi
Membre, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto ON M7A 2G6

Pour toute question au sujet de la présente ordonnance, composer le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-3234.